

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Lettre-adressee-au-prefet-pour-souligner-les>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Areva-Malvési : non au projet d'incinérateur des effluents radioactifs > **Lettre adressée au préfet par l'association RUBRESUS**

28 avril 2017

Lettre adressée au préfet par l'association RUBRESUS

Lettre adressée au préfet qui souligne une des nombreuses lacunes de l'enquête publique et du dossier TDN AREVA

À Monsieur Alain Thirion

Préfet de l'Aude

le 14 avril 2017,

A l'occasion de votre arrivée dans le département de l'Aude, nous vous exprimons nos souhaits de bienvenue. Nous espérons poursuivre avec vous la qualité des relations que nous avons entretenues avec vos prédécesseurs avec lesquels notre association a plusieurs fois œuvré à la préservation l'environnement des basses plaines de l'Aude. Actuellement, l'une des préoccupations environnementales majeures du Narbonnais a trait au projet de retraitement du gigantesque stock d'effluents radioactifs et nitrates (plus de 350 000 m³) d'AREVA Malvési-Narbonne, accumulés sur le site narbonnais depuis la mise en place de la filière nucléaire française, il y a quelque 60 ans. Dès l'enquête publique de la demande d'autorisation d'exploitation de l'ICPE TDN (septembre 2016), nous avons souligné les multiples impacts environnementaux délétères du procédé envisagé (THOR TDN) en motivant notre avis défavorable. Nous souhaitons aujourd'hui vous alerter sur l'un des impacts importants du projet TDN, sous-estimé dans le dossier d'enquête publique, mais l'un des plus inquiétants dû à la radioactivité, spécificité première des effluents des bassins.

Chacun des dossiers techniques que nous avons constitués s'appuie sur une expertise scientifique. Pour l'étude des impacts de la radioactivité des bassins et du traitement TDN nous avons sollicité les compétences de Monsieur Yves Lenoir, ingénieur chercheur retraité de l'Ecole des Mines de Paris, expert international sur les questions d'énergies et du nucléaire. Nous vous

prions de trouver ci-joint l'analyse du dossier de l'enquête publique du projet TDN qu'il a exposée devant le Conseil Municipal de Narbonne du 6 avril au côté de RUBRESUS. Nous souhaitons attirer votre attention sur deux de ses principales observations.

Les éléments présentés par AREVA dans la demande d'autorisation d'exploitation de l'ICPE TDN quant à la composition des bassins en radionucléides sont notoirement insuffisants.

Un tableau de 2 lignes donne une composition radiologique globale et succincte de l'ensemble des bassins. Cette composition fait état de 2 éléments radioactifs : technétium et radium, alors que d'autres radionucléides formés par désintégration (descendants), plus dangereux, nécessairement présents (radon, polonium, ...), ne sont pas mentionnés.

Le stock d'effluents à retraiter : 350 000 m³ est constitué par 7 bassins différents, remplis au fur et à mesure des années. Ces bassins ont reçu des effluents de production de tétrafluorure d'uranium selon des procédés de production évolutifs et à partir des sources uranifères très différentes : concentrés miniers mais aussi et surtout déchets d'uranium de la filière nucléaire. La présence de technétium, produit de fission de l'uranium, l'atteste. La valeur moyenne de la radioactivité globale des bassins fournie par AREVA est simpliste et non significative. Elle dissimule l'hétérogénéité évidente de la composition des 7 bassins en radioéléments.

La résorption de chaque bassin prendra plusieurs années. Les émissions correspondantes au traitement des bassins les plus concentrés en radioactivité s'étaleront sur plusieurs années avec un impact maximal. Le recours à une valeur globale occulte cet impact majeur. L'absence de ces données constitue une lacune majeure du dossier d'enquête publique.

La connaissance de la composition détaillée de chaque bassin en radioéléments est impérative afin d'apprécier les impacts dus au traitement mis en œuvre, notamment la volatilisation des radionucléides à haute température comme avec le procédé THOR TDN. Il convient de rappeler que le test pilote à partir duquel l'installation TDN a été extrapolée a été effectué aux USA à partir d'une solution synthétique, sans radioéléments et non avec des effluents réels radioactifs des bassins de Malvés. La volatilisation des radioéléments par le traitement TDN à haute température (850°C) avec des émissions atmosphériques très importantes de fumées (40 000 m³/h), soit sous forme particules fines (technétium,...) soit de gaz hautement radioactif (radon), n'a pas été considérée dans le dossier d'enquête publique, malgré des impacts sanitaires connus et redoutés (inhalation, retombées). La libération des radionucléides gazeux dissous (radon) dans la solution est inéluctable. Ces radionucléides (des gaz rares sans affinité chimique) se trouveront mêlés aux émissions de fumées (40 000 m³/h). Les poussières résiduelles emportées par ces fumées sont susceptibles de comporter des particules radioactives, radium et technétium. Ces deux radionucléides sont mobiles dans l'environnement. Le premier et ses descendants sont très radiotoxiques et le second, de très longue période, a des coefficients de transfert élevés, voire extrêmement élevés, vers les flores et faunes terrestres et aquatiques. C'est pourquoi le dossier d'impact devrait comporter des données chiffrées sur les composition des poussières et une modélisation des transferts possibles dans l'environnement de ces deux radionucléides, dans le contexte écologique du Narbonnais.

En conséquence, il est indispensable que les autorités mettent à la disposition des élus et de la population la composition exacte et détaillée de chaque bassin en radioéléments résultant d'un audit indépendant et approfondi. Cela apparaît comme un préalable indispensable à tout projet de traitement des bassins. Ce nouveau volet d'étude des impacts environnementaux du projet TDN consacré à la radioactivité des effluents vient compléter les autres impacts et incertitudes dont nous vous avons fait part :



incertitudes du procédé expérimental THOR, non validé sur rejets réels, dont l'ICPE TDN

est extrapolée à partir d'un essai à échelle pilote avec 8 jours de test en solution synthétique sans radioéléments

- ▶ insuffisances juridiques de déroulement de l'enquête publique et de la DDAE.
- ▶ rejets atmosphériques du projet THOR TDN (chiffres AREVA) semblables à ceux d'un incinérateur d'ordure ménagère de 200 000 habitants (chiffres SITA) :NOx, SO2, COV, particules fines, métaux lourds, acides, ..., mais en quantités bien supérieures
- ▶ impacts sanitaires des émissions atmosphériques susceptibles de concerner un vaste territoire comme l'étude épidémiologique effectuée par les autorités sanitaires le montrent pour l'incinérateur de Lunel : sur-incidence avérée de tous les types de cancers (Registre Tumeurs de l'Hérault, 1999-2013) dans un rayon de 15 km.
- ▶ étude des voies alternatives d'après la note technique d'AREVA qui montre que la voie d'extraction du nitrate EDN selon le procédé maîtrisé et appliqué à Malvési (extraction par solvant TBP du nitrate) permettrait le recyclage des nitrates en acide nitrique dans la conversion du concentré minier tout en minimisant les émissions de polluants atmosphériques (NOx et COV), la quantité de déchets TFA et les consommations excessives en ressources du TDN (eau, charbon), Ces dossiers mettent en avant de nombreux impacts que l'Autorité Environnementale n'a malheureusement pas relevés dans son avis et qui ont fait défaut dans l'information des responsables et des élus amenés à se prononcer sur le projet TDN. Grâce aux informations apportées par RUBRESUS tout au long de ces derniers mois, la mobilisation des citoyens, des associations et des élus s'amplifie en faveur de l'abandon du projet TDN AREVA Malvési. La pétition du collectif CoVideM a déjà réuni plus de 5 000 signatures en seulement quelques semaines. La réunion publique du 16 février organisée par CoViDeM, le rassemblement familial de Moussan du 25 mars, la réunion du Conseil Municipal de Narbonne du 6 avril, les prises de position de plusieurs autres conseils municipaux (Sallèles d'Aude, Saint Marcel, ...) sont autant d'autres exemples de mobilisation. La presse locale porte maintenant l'information du public (articles ci-joints) et le sujet retient l'attention des médias nationaux : Médiapart, ...

Nous vous remercions de l'invitation de RUBRESUS à présenter ses observations au prochain CODERST. Après les reports de sa tenue et l'arrêté préfectoral repoussant au 9 mai la date limite pour formuler votre avis, nous vous serions très obligés de nous tenir informés de la date prévue pour le CODERST.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

RUBRESUS

le président André Bories